

B. CONDITIONS GÉNÉRALES

1 DEFINITIONS

Aux termes des Présentes, les noms ou expressions dont l'initiale est en majuscule ont le sens ci-après défini :

"CLIENT"		La personne physique ou morale qui souscrit un contrat pour les Produits conformément au Contrat dans le cadre de son activité commerciale
"Conditions Générales"		Les présentes conditions générales.
"Commande"		La commande en vue d'un achat ou d'une licence des Produits qui comprend les Conditions Générales et tout autre annexe que les parties ont convenu par écrit de considérer qu'elle fait partie intégrante de la commande.
"Contrat"		Le contrat pour la fourniture des Produits qui comprend la Commande et la Description Détaillée de la Commande, toute Commande ultérieure acceptée par AUTOVISTA et les Conditions Générales et tout autre annexe que les parties ont convenu par écrit de considérer qu'elle fait partie intégrante du Contrat ; en cas de contradiction entre les termes des éléments constitutifs du Contrat, l'ordre de priorité décroissant sera le suivant : la Commande et la Description Détaillée de la Commande, les Commandes suivantes, les Conditions Générales et toute autre annexe.
"Date de Commencement"	de	La date de commencement spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande.
"Description Détaillée de la Commande"		La description détaillée de la commande figurant en Section A des Présentes qui décrit la commande du CLIENT concernant les Produits.
"Droits de Propriété Intellectuelle"		(i) les brevets, les marques déposées, les dessins et modèles (déposés ou pas), (ii) les droits d'auteur, les copyrights, les droits topographiques, les droits en matière de base de données, les droits moraux, les droits sur le savoir-faire ; (iii) les raisons sociales, noms commerciaux et d'entreprise, les noms de domaines Internet et adresses e-mail ; (iv) l'actif incorporel rattaché à l'un quelconque des droits susmentionnés ; (v) dans tous les cas précités, les demandes et les droits de demander un quelconque de ces droits, les droits d'agir en justice, les droits d'agir en contrefaçon ou en concurrence déloyale et tout autre droit de propriété intellectuelle, que ce soit soumis à enregistrement ou pas, y compris toutes les demandes pour des renouvellements ou des extensions de ces droits et tous les droits et formes de protection similaires ou équivalents dans le monde entier.
"Identification par le VIN"		Outil de recherche qui permet de récupérer des informations concernant un véhicule en utilisant son VIN (Numéro d'Identification du Véhicule).
Législation en matière de protection des données personnelles		désigne le Règlement général sur la protection des données ((UE) 2016/679) et l'ensemble des lois, des réglementations, et des législations secondaires nationales le transposant, telles que modifiées ou mises à jour à tout moment.
"Mise à jour"		Toute version actualisée, améliorée ou modifiée des Produits émise quand bon lui semble par AUTOVISTA
"Plateforme du CLIENT"		Le système du CLIENT (s'il en existe) spécifié dans la Description Détaillée de la Commande, à travers lequel le CLIENT accèdera et (en cas d'autorisation spécifique accordée) permettra l'accès aux Utilisateurs autorisés et/ou aux Utilisateurs Externes autorisés aux Produits d'AUTOVISTA.
"Produits "		Les produits fournis par AUTOVISTA conformément au Contrat, y compris, le cas échéant, les données rendues accessibles, les Mises à jour et tout logiciel permettant l'accès et/ou l'utilisation desdits Produits quel que soit leur mode de fourniture (que ce soit sur support physique ou support électronique ou par le biais d'un lien de communication à distance tel que l'Internet).
"Redevance"		Somme payable par le CLIENT en contrepartie de la fourniture par AUTOVISTA des Produits spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande et soumise aux stipulations du Contrat.
"Supports Electroniques"		Supports lisibles par ordinateur et/ou destinés à être employés sur un ordinateur ou pour accéder à l'Internet.
"Territoire"		Le territoire spécifié dans la Description Détaillée de la Commande.
"Utilisateurs"		Individus ayant accès aux Produits via un équipement électronique à un moment déterminé, à l'exception des Utilisateurs Externes.
"Utilisateurs Externes"		Utilisateurs tiers spécifiés dans la Description Détaillée de la Commande auxquels le CLIENT est autorisé à permettre l'accès aux Produits conformément au Contrat.

"Utilisation"	L'accès aux Produits et, selon le cas, leur exploitation et/ou leur exécution conformément aux dispositions du Contrat.
"Utilisation Excédentaire"	Utilisation des Produits qui dépasse les seuils convenus dans le Contrat et qui peut faire l'objet d'une facturation spécifique indiquée dans la Description Détaillée de la Commande.
"Utilisation Externe"	Utilisation par le CLIENT et par les Utilisateurs Finaux à travers la Plateforme du CLIENT.
"Utilisateurs Finaux"	les individus ayant accès aux Produits via un équipement électronique à tout moment, à l'exclusion des Utilisateurs Externes.
"Utilisation Interne"	Utilisation exclusivement par le CLIENT pour ses besoins internes spécifiés dans la Description Détaillée de la Commande ou, en l'absence de spécifications, pour ses propres besoins internes ; s'agissant des Produits fournis pour être accessibles via un équipement informatique, l'Utilisation Interne autorisée se limite à l'accès aux Produits via l'équipement informatique appartenant au CLIENT et exclut toute possibilité de rendre les Produits accessibles à des tiers.

2 TERMES DU CONTRAT

- 2.1 Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute fourniture des Produits par AUTOVISTA au CLIENT à l'exclusion de toute autre disposition, condition ou déclaration (expresse ou tacite) y compris toute disposition, condition ou déclaration (sans que l'énumération soit limitative) que le CLIENT peut tenter d'appliquer en vertu d'un ordre d'achat, d'une confirmation de commande ou de tout document similaire.
- 2.2 Sous réserve des dispositions contraires des présentes Conditions Générales, aucune modification du Contrat ne pourra engendrer de droit ni d'obligation au profit ou à la charge de l'une ou l'autre Partie, sauf si elle est expressément acceptée par écrit signé par AUTOVISTA et le CLIENT.

3 ACCEPTATION DES COMMANDES

- 3.1 Le Contrat sera formé entre les parties lorsqu'AUTOVISTA confirmera l'acceptation de la Commande du CLIENT. En tout état de cause, l'émission par AUTOVISTA d'une facture constituera acceptation de la Commande.

4 REDEVANCE ET PAIEMENT

- 4.1 En contrepartie de la fourniture des Produits, le CLIENT paiera à AUTOVISTA la Redevance convenue, y compris toute somme due en cas d'Utilisation Excédentaire, conformément aux spécifications indiquées dans la Description Détaillée de la Commande y afférente, laquelle sera facturée au CLIENT par AUTOVISTA comme prévu à la Description Détaillée de la Commande.
- 4.2 La Redevance sera payée par le CLIENT dans la monnaie spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande. La Redevance s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée et toute autre taxe ou droit payable par le CLIENT.
- 4.3 AUTOVISTA ne fournira pas les Produits tant que le CLIENT n'a pas payé pour les Produits.
- 4.4 Sauf dispositions contraires mentionnées sur la facture, les factures sont payables dans un délai de trente (30) jours à compter de la date indiquée sur la facture. Au cas où le CLIENT aurait une question quelconque ou une réclamation concernant le contenu d'une facture émise par AUTOVISTA, il devra la notifier à AUTOVISTA par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quatorze (14) jours de la date d'émission de la facture concernée. A défaut de notification dans ce délai, le CLIENT sera irréfablement réputé avoir accepté ladite facture comme preuve de la fourniture conforme des Produits qui y sont mentionnés. La facturation sera également réputée conforme à la Commande.
- 4.5 Si AUTOVISTA ne perçoit pas les sommes dues au titre de la Commande à leur date d'exigibilité pour quelque cause que ce soit (y compris, sans limitation, chèques non provisionnés, rejet d'un paiement par carte de débit), AUTOVISTA se réserve le droit :
- 4.5.1 de rendre immédiatement exigibles de manière anticipée la totalité des sommes dues jusqu'à la date d'expiration du Contrat telle qu'indiquée à la Commande et/ou la Description Détaillée de Commande ;
 - 4.5.2 d'appliquer des pénalités de retard, des frais administratifs et bancaires afférents aux paiements en retard, aux chèques non provisionnés et à toute autre non-paiement d'une partie de la Redevance due en vertu du Contrat (avant ou après décision de justice) calculées sur la base d'un taux mensuel de 4 % à partir de la date d'échéance de la facture et jusqu'au paiement complet ; Il est précisé qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € pour chaque facture non payée à échéance s'applique en vertu de la loi française et que cette indemnité forfaitaire de 40 € n'empêche pas AUTOVISTA de demander une indemnisation complémentaire si AUTOVISTA justifie que les frais de recouvrement exposés excèdent le montant de l'indemnité forfaitaire ;
 - 4.5.3 suspendre toute licence octroyée au CLIENT jusqu'à ce qu'il ait effectué l'intégralité du paiement ;
 - 4.5.4 suspendre la fourniture ultérieure de toute Mise à jour des Produits jusqu'à ce que tous les arriérés aient été réglés et/ou
 - 4.5.5 résilier le Contrat en application des dispositions de l'article 12.2.1 ci-après.

- 4.6 Le CLIENT reconnaît que toute offre promotionnelle et toute réduction de prix éventuellement applicables lors de la conclusion du Contrat étaient valables pour une durée limitée seulement, conformément à la Description Détaillée de la Commande et que les prix en vigueur (hors réductions et promotions) s'appliqueront à l'issue de période initiale du Contrat, sauf accord dérogatoire convenu entre les Parties.
- 4.7 Autovista est habilitée à augmenter les prix chaque année à la date anniversaire du contrat après en avoir informé le client par écrit au moins 90 jours avant la date d'expiration du contrat en cours, et si le client ne notifie par écrit sa résiliation du contrat au moins 60 jours avant la fin de l'année d'abonnement en cours, cette résiliation prenant alors effet à la date d'expiration du contrat en vigueur. Nonobstant ce qui précède, et toujours avec un préavis écrit de 3 mois, Autovista est autorisé à augmenter les frais de services d'identification par le VIN et/ou service données WLTP à tout moment si le constructeur des véhicules concernés augmente les frais d'accès à l'information VIN et/ou WLTP.

5 LIVRAISON

- 5.1 Les délais de livraison des Produits sont indiqués dans la Description Détaillée de la Commande. Ils sont par nature indicatifs et leur non-respect, quelle qu'en soit la cause, ne saurait engager la responsabilité d'AUTOVISTA. La date de livraison n'est pas une condition essentielle.
- 5.2 AUTOVISTA prendra les mesures raisonnablement envisageables pour fournir des Mises à jour aux dates éventuellement convenues. Le CLIENT reconnaît que si un Produit doit être fourni par le biais d'un lien de communication à distance tel que l'Internet, AUTOVISTA ne pourra être tenue pour responsable du retard et/ou de l'absence de fourniture dudit Produit et/ou de tout défaut ou altération d'informations fournies résultant du lien de communication utilisé. AUTOVISTA sera seulement tenue de prendre les mesures raisonnablement envisageables pour fournir au CLIENT une version corrigée du Produit ou Service affecté dans les meilleurs délais à compter de la date à laquelle AUTOVISTA aura pris connaissance du problème rencontré.
- 5.3 AUTOVISTA peut à tout moment, en cours de contrat, retirer un produit du marché et, si elle le souhaite, (i) remplacer le Produit ainsi modifié ou supprimé par un autre ou fournir les données attendues via un support alternatif, à condition que le nouveau produit ou le nouveau support de substitution utilisé fournira substantiellement la même capacité et/ou les mêmes données au CLIENT ou (ii) procéder à un remboursement partiel de la Redevance proportionnellement au Produit ou Service modifié ou supprimé.
- 5.4 Le CLIENT devra notifier à AUTOVISTA toute non-conformité des Produits par lettre recommandée avec accusé de réception dans les dix (10) jours de leur fourniture et mise à disposition. A défaut, les Produits considérés seront réputés conformes à la Commande et ne pourront plus faire l'objet d'une remise en cause ultérieure, le CLIENT étant ainsi réputé les avoir acceptés et avoir renoncé à toute réclamation.

- 6 **AUTOVISTA peut apporter des modifications aux produits et informera le CLIENT de ces modifications moyennant un préavis d'au moins 3 mois afin qu'il puisse prendre les mesures requises. Si la modification, n'a pas d'incidence négative importante sur le CLIENT, ce dernier doit l'implémenter dans le délai spécifié dans l'avis de modification. Si la modification a un effet négatif majeur sur le CLIENT, celui-ci doit aviser AUTOVISTA dès qu'il prend connaissance du problème et les parties discuteront de bonne foi de la résolution de celui-ci.**

7 DROITS DE PROPRIÉTÉ ET LICENCE

- 7.1 Tous les Droits de Propriété Intellectuelle et tous les autres droits afférents aux Produits et à tous les éléments fournis en application du Contrat restent la propriété d'AUTOVISTA ou, selon le cas, de ses fournisseurs ou sous-traitants.
- 7.2 Les droits sur les images des véhicules restent la propriété de leur auteur ou leur titulaire. AUTOVISTA fournit au CLIENT un lien permettant l'accès à ces images uniquement dans le cadre de l'utilisation des Produits AUTOVISTA. Ce lien ne confère au CLIENT aucun droit d'utilisation des images autrement que conjointement à l'utilisation des Produits AUTOVISTA en ligne. Le CLIENT s'interdit de copier, modifier, reproduire, créer des œuvres dérivées de, télécharger, publier, représenter, transférer ou distribuer tout ou partie des images ainsi mises à sa disposition sous toute forme et tout support. AUTOVISTA peut à tout moment suspendre ou supprimer l'accès aux images notamment à la demande du titulaire de leurs droits. Dans ce cas et si cela affecte de manière substantielle la nature, l'étendue ou la qualité des Produits objet de la Commande, AUTOVISTA prendra les mesures raisonnablement envisageables, afin de mettre à disposition du CLIENT d'autres images.
- 7.3 Sous réserve du respect par le CLIENT des dispositions du Contrat, AUTOVISTA concède au CLIENT une licence non exclusive et non transférable d'Utilisation des Produits et des données associées, des guides et des manuels d'utilisation selon les modalités décrites dans le Contrat et notamment dans la Description Détaillée de la Commande, pendant la durée du Contrat et pour le territoire visé par le Contrat.
- 7.4 Lorsque le Contrat prévoit une Utilisation des Produits à travers une Plateforme du CLIENT spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande, l'Utilisation desdits Produits est autorisée exclusivement à travers cette Plateforme, sauf accord contraire des Parties.
- 7.5 Lorsque l'Utilisation Autorisée spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande inclut l'Utilisation Externe, le CLIENT :
- 7.5.1 pourra permettre aux Utilisateurs Externes l'accès aux Produits dans le Territoire et dans les limites de l'Utilisation Autorisée spécifiée dans la Description Détaillée de la Commande ;

- 7.5.2 ne sera pas autorisé à rendre les Produits disponibles autrement qu'à travers la Plateforme du CLIENT, sauf dérogation écrite préalable accordée par AUTOVISTA ;
 - 7.5.3 sera responsable de toute Utilisation des Produits par les Utilisateurs Externes, indemnisera AUTOVISTA et la dégagera de toute responsabilité en cas de revendications de tiers, réclamations, demandes de dommages et intérêts, frais et autres dépenses découlant de cette utilisation ;
 - 7.5.4 devra intégrer et faire apparaître la marque AUTOVISTA sur la Plateforme du CLIENT conformément aux instructions communiquées par AUTOVISTA, afin de signaler que les données et informations contenues dans les Produits appartiennent à et sont fournis par AUTOVISTA ;
 - 7.5.5 devra tenir et conserver et communiquer à AUTOVISTA à sa première demande des registres précis avec les numéros et les identités de tous les Utilisateurs Externes auxquels le CLIENT permet l'accès aux Produits ; le CLIENT restera, en tout état de cause, exclusivement et entièrement responsable des traitements de données personnelles qu'il effectuera dans le cadre de l'Utilisation des Produits et s'engage à respecter les lois de protection des données personnelles qui lui sont applicables ; plus particulièrement, le CLIENT s'engage à fournir à tout utilisateur concerné en toute transparence toutes les informations requises par la loi et à obtenir son consentement selon les modalités requises afin de pouvoir transférer à AUTOVISTA les données demandées.
- 7.6 Toute utilisation autre que celle convenue aux termes du Contrat des Produits et de toutes les données y afférentes et, notamment, tout développement et/ou toute fourniture d'une application smartphone ou d'un service SMS est expressément et strictement interdite.
- 7.7 AUTOVISTA (ou toute personne agissant en qualité de représentant ou de conseil professionnel tenu par des obligations professionnelles de confidentialité), aura le droit, après en avoir préalablement informé le CLIENT moyennant un préavis raisonnable, de se déplacer dans les locaux du CLIENT durant les heures ouvrables et d'utiliser tous les systèmes et les équipements informatiques aux fins d'inspecter et de copier tous les archives et autres informations disponibles sur tous supports dans le but de contrôler le respect des dispositions du Contrat par le CLIENT, à condition qu'AUTOVISTA respecte les éventuels engagements de confidentialité du CLIENT vis-à-vis de tiers. Si AUTOVISTA constate une violation du Contrat, AUTOVISTA pourra obtenir le remboursement par le CLIENT des frais et coûts de l'audit réalisé, en sus de toute autre indemnité et de tous dommages-intérêts qui pourraient être dus.

8 CONFIDENTIALITE

- 8.1 Sous la seule réserve de l'Utilisation Autorisée, le CLIENT s'engage :
- 8.1.1 à garder confidentiels les Produits et toute information contenue dans les Produits et à limiter l'accès aux Produits à ceux de ses employés, agents, mandataires et sous-traitants qui ont besoin de savoir. De convention expresse, toute information relative aux affaires échangée entre les parties sera considérée confidentielle. En aucun cas, le CLIENT ne pourra communiquer au public ou à tout tiers les informations contenues dans les Produits (sauf en ce qui concerne les informations qui sont de manière générale accessibles au public sans contrepartie ou restriction) ;
 - 8.1.2 à informer immédiatement AUTOVISTA dès qu'il aura connaissance d'une utilisation ou d'un accès non autorisé aux Produits ou aux informations confidentielles par un tiers ;
 - 8.1.3 à prendre toutes mesures nécessaires visant à protéger les informations confidentielles ou les Droits de Propriété Intellectuelle d'AUTOVISTA concernant les Produits.
 - 8.1.4 à informer tous les employés, agents, mandataires et sous-traitants concernés que les Produits constituent des informations confidentielles d'AUTOVISTA et que tous les Droits de Propriété Intellectuelle concernant les Produits sont la propriété d'AUTOVISTA ou de ses concédants de licence. Plus particulièrement, le CLIENT prendra toutes mesures qu'il juge nécessaires auprès de ses employés, agents, mandataires et sous-traitants aux fins de préserver la confidentialité des informations et empêcher toute utilisation ou divulgation non autorisée.
- 8.2 Le CLIENT s'engage à respecter l'ensemble des dispositions du présent article 7.7 tant pendant la durée du Contrat que pendant 10 ans après son expiration ou résiliation anticipée pour quelque cause que ce soit.

9 OBLIGATIONS DU CLIENT

- 9.1 Sous réserve de ce qui est expressément autorisé par le Contrat et par les dispositions légales impératives applicables en France auxquelles il ne peut être dérogé par contrat, le CLIENT n'est pas autorisé à copier les Produits, ni extraire, ni réutiliser un contenu quelconque issu des Produits.
- 9.2 Le CLIENT n'est pas autorisé et ne peut autoriser les tiers à donner, céder, transférer, prendre en leasing, louer, ou exploiter de quelque manière que ce soit les Produits ou les utiliser pour le compte d'un tiers, ou se servir des Produits pour fournir des services de bureau d'information ou d'agence de renseignement, sous réserve de ce qui est expressément autorisé par le Contrat concernant les Utilisateurs Externes.

- 9.3 Le CLIENT n'est pas autorisé à utiliser les Produits à d'autres fins que celles expressément prévues par le Contrat et il n'est autorisé à utiliser les Produits qu'à des fins qui entrent dans le cadre de sa propre activité commerciale.
- 9.4 Lorsque les Produits sont fournis pour être utilisés en ligne et/ou via des équipements informatiques :
- 9.4.1 si l'Utilisation est autorisée pour un nombre précis d'Utilisateurs, le CLIENT ne devra pas permettre l'accès aux Produits à un nombre d'Utilisateurs supérieur au nombre spécifié dans le Contrat et correspondant à la Redevance ;
 - 9.4.2 le CLIENT est autorisé à effectuer une copie de sauvegarde des Produits, qui restera soumise aux dispositions du Contrat, sera réputée faire partie des Produits, sera conservée dans un endroit sécurisé et sera chaque fois détruite à l'occasion de la création de la nouvelle copie de sauvegarde ou au moment de la résiliation ou de l'expiration du Contrat concerné ;
 - 9.4.3 toutes les copies de sauvegarde autorisées effectuées par le CLIENT conformément à l'article 9.4.2 doivent reproduire les mentions de propriété figurant sur l'original ;
 - 9.4.4 le CLIENT doit maintenir une liste écrite à jour indiquant le nombre d'utilisateurs et de copies de sauvegarde autorisées des Produits ainsi que leur emplacement. Sur demande d'AUTOVISTA, le CLIENT lui fournira ces informations sans délai ;
 - 9.4.5 le CLIENT ne doit pas (i) développer, modifier ou adapter les Produits ou les informations qu'ils contiennent sauf dans la mesure où le Produit permet expressément aux Utilisateurs de modifier certains paramètres dans le cadre de leur Utilisation ou (ii) procéder à des opérations d'ingénierie inverse ou à décompiler les produits sauf dans la mesure nécessaire pour obtenir les informations d'interface pour l'interopérabilité des Produits avec d'autres systèmes informatiques ou programmes du CLIENT dans la mesure où cette information n'est pas communiquée par AUTOVISTA ;
 - 9.4.6 le CLIENT doit s'assurer que les Produits sont utilisés et pris en charge conformément aux dispositions de toute documentation qui les accompagne ;
 - 9.4.7 le CLIENT doit s'assurer que des procédures adéquates sont en place conformément aux bonnes pratiques en ce qui concerne la sécurité, l'intégrité et la sauvegarde des données et il sera seul responsable pour la sauvegarde de toutes ses données ; et
 - 9.4.8 le CLIENT sera seul responsable de sa protection contre tout virus ou autre composant malveillant pénétrant ses systèmes et devra s'assurer qu'il n'y a pas d'utilisation non autorisée des Produits ou des données ; lorsque l'Utilisation Externe est autorisée à travers la Plateforme du CLIENT, le CLIENT devra s'assurer que la Plateforme du CLIENT est suffisamment protégée pour empêcher l'accès aux Produits ou le téléchargement des Produits ou des données de toute manière autre que l'extrait des données individuelles prévues par l'Utilisation Autorisée.
- 9.5 Lorsque les Produits sont fournis sur un support physique, le CLIENT s'engage à n'en faire aucune copie en tout ou partie et à ne transférer le support à aucun tiers non autorisé en vertu du Contrat.
- 9.6 Le CLIENT installera et utilisera toute Mise à jour éventuellement fournie par AUTOVISTA dans un délai de cinq (5) Jours ouvrés à compter de sa mise à disposition par AUTOVISTA.
- 9.7 Le CLIENT est le responsable entier et exclusif des identifiants, des mots de passe et autres éléments qui peuvent être nécessaires à l'utilisation des Produits.
- 9.8 Le CLIENT devra s'assurer qu'il dispose d'un accès et d'une connexion au réseau fiables et adéquats pour recevoir les Produits par le mode de livraison spécifié dans le Contrat.
- 9.9 Le service d'Identification par le VIN n'est disponible que si le CLIENT a valablement souscrit à des Produits qui incluent des services d'évaluation en ligne. Le service d'Identification par le VIN ne fournira que des données d'évaluation.
- 9.10 Sous réserve de ce qui est expressément autorisé par le Contrat, le CLIENT s'interdit d'intégrer toute donnée personnelle dans les Produits hébergés par AUTOVISTA. Le CLIENT indemniserà et tiendra AUTOVISTA à couvert de toutes réclamations, de tous dommages, obligations, coûts et dépenses découlant de toute violation par le CLIENT de cette clause 9.10.

10 GARANTIES ET INDEMNITÉS

- 10.1 AUTOVISTA garantit au CLIENT qu'il détient l'intégralité des droits lui permettant de conclure et exécuter le Contrat et que les Produits et/ou les Services ne constituent pas une contrefaçon d'une œuvre préexistante et ne violent pas les Droits de Propriété Intellectuelle de tiers. AUTOVISTA indemniserà le CLIENT de tout préjudice découlant d'une éventuelle violation de cette garantie et, en cas de poursuites engagées par un tiers contre le CLIENT, à condition que (i) le CLIENT notifie à AUTOVISTA toute réclamation dès qu'il en aura connaissance ; (ii) AUTOVISTA doit avoir toute autorité pour assurer la défense de ses propres intérêts et de ceux du CLIENT et, pour ce faire, le CLIENT doit collaborer activement à ladite défense en fournissant tous les éléments, informations et assistance nécessaires pour mener à bien une telle défense.
- 10.2 Dans le cas d'une telle violation, AUTOVISTA peut, à ses frais, accorder au CLIENT le droit de continuer à utiliser les Produits et exercer ses droits conformément au Contrat ou remplacer ou modifier les Produits (aux

frais exclusifs d'AUTOVISTA) afin que l'utilisation des Produits par le CLIENT ne constitue pas une violation de droits. Les indemnités prévues aux articles 10.1 et 10.2 sont les seules indemnités prévues par AUTOVISTA à l'égard du CLIENT et AUTOVISTA est dégagée de toute autre responsabilité vis-à-vis du CLIENT. Si aucune de ces possibilités n'est sérieusement envisageable ou commercialement viable, notamment en raison des délais imposés par la solution retenue ou en raison d'autres paramètres incompatibles avec l'exécution du Contrat, AUTOVISTA pourra mettre fin à ce Contrat en adressant au CLIENT une lettre de préavis de cinq (5) jours ouvrés sans qu'une action en responsabilité ne puisse être engagée à ce titre par le CLIENT et sans qu'AUTOVISTA ne puisse être amené à payer des dommages-intérêts ou toute autre somme au CLIENT à ce titre.

- 10.3 AUTOVISTA garantit que:
- 10.3.1 des compétences et un soin raisonnables ont été apportés lors de la compilation des produits, conformément aux bonnes pratiques du secteur. Le CLIENT reconnaît qu'AUTOVISTA mettra en œuvre les compétences et le soin raisonnables dans l'estimation des valeurs actuelles et la prévision des valeurs futures ou la fourniture de toute autre information, mais qu'elle ne garantit pas le caractère exact, complet ou correct des valeurs particulières que le CLIENT utilisera à titre d'indications uniquement ;
 - 10.3.2 durant la période contractuelle, AUTOVISTA fournira les efforts raisonnables pour corriger rapidement toute erreur qui lui aura été signalée dans les Produits, le cas échéant en incluant une correction dans la prochaine édition ou Mise à jour prévue des Produits AUTOVISTA ; et
 - 10.3.3 AUTOVISTA déploiera les compétences et le soin raisonnables pour fournir tous les services prévus conformément au Contrat.
- 10.4 Lorsque les Produits sont fournis sur Support Electronique, AUTOVISTA garantit par ailleurs que :
- 10.4.1 le cas échéant, les Produits seront conformes à tous égards importants aux spécifications qui les accompagnent (étant entendu que les produits ne peuvent pas fonctionner entièrement de manière ininterrompue ou sans erreur) ;
 - 10.4.2 ce support physique de livraison sera garanti contre tout défaut pendant une période de trente (30) jours à compter de la livraison. En cas de défaut matériel affectant le support physique et pour autant que le défaut ne résulte pas d'un accident, d'une maladresse, d'une imprudence ou de la faute du CLIENT, AUTOVISTA sera seulement tenue de remplacer gratuitement le support original défectueux ou de rembourser au CLIENT le prix ou une partie proportionnelle du prix, auquel cas AUTOVISTA n'aura aucune autre obligation envers le CLIENT.
- 10.5 Les garanties et obligations contenues dans les clauses 10.3 et 10.4 impliquent toutes que (i) le CLIENT informe AUTOVISTA par écrit de toute infraction possible dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrés à compter de sa découverte par le CLIENT; et que (ii) le CLIENT utilise les Produits conformément au contrat et à toute instruction d'exploitation applicable fournie par AUTOVISTA.
- 10.6 AUTOVISTA ne donne aucune garantie (i) quant à l'exemption de tout vice des informations obtenues dans le cadre de l'utilisation des Produits ou (ii) quant aux logiciels de tiers qu'elle intègre dans les Produits, et elle garantit uniquement avoir déployé les efforts raisonnables pour copier ou importer correctement ces informations ou ces logiciels depuis leur source originale.
- 10.7 Si une erreur technique dans les Produits lui est signalée conformément au Contrat, AUTOVISTA analysera l'erreur et, si elle peut être reproduite ou confirmée autrement par AUTOVISTA comme erreur, celle-ci prendra les mesures qu'elle jugera appropriées dans les circonstances pour remédier à la situation.
- 10.8 Hormis ce qui est expressément prévu à cet article 10, AUTOVISTA ne donne au client aucune autre garantie de quelque nature que ce soit, explicite ou implicite. AUTOVISTA décline toutes autres garanties sur les produits et/ou services, y compris sans limitation, toutes les garanties implicites de qualité ou d'aptitude du produit et/ou service à un besoin particulier, de conformité aux lois et à la réglementation d'un pays quelconque.
- ## 11 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ
- 11.1 L'article 11 détermine les limites dans lesquelles AUTOVISTA peut engager sa responsabilité envers le CLIENT (y compris dans le cadre d'une action en responsabilité pour les actes ou omissions de ses employés, agents et sous-traitants) au regard de toute affirmation, déclaration ou acte ou omission dommageable (dont la négligence et l'imprudence) ou la violation d'une obligation légale résultant de ou en relation avec le présent Contrat. L'attention du client est attirée en particulier sur les dispositions du présent article 11.
- 11.2 Le présent Contrat ne saurait limiter la responsabilité d'AUTOVISTA (a) en cas de décès ou de blessure personnelle résultant d'une négligence de la part d'AUTOVISTA, (b) fraude (c) comportement négligent volontaire ou grave, (d) violation de la garantie prévue dans la clause 10.1 ou (e) pour tout autre cas pour lequel la loi applicable ne permet pas de limiter ou de s'exonérer de sa responsabilité par une disposition contractuelle.
- 11.3 Sous réserve des dispositions de l'article 11.2, si la responsabilité contractuelle ou délictuelle d'AUTOVISTA est engagée, cette responsabilité sera en tout état de cause limitée à un montant maximal égal au montant de la Redevance versée au titre du Contrat au cours **des douze derniers mois** précédant le fait générateur de la responsabilité ainsi engagée.

- 11.4 Sous réserve de la clause 11.2, AUTOVISTA n'est pas responsable envers le CLIENT de (i) toute perte de bénéfices, activité, épargne anticipée, clientèle, données ou autres pertes de cette nature ; ou (ii) de tout type de perte ou dommage spécial indirect ou consécutif ; y compris dans tous les cas de perte ou de dommage subi par le CLIENT à la suite d'une action menée par un tiers et même si cette perte était raisonnablement prévisible ou qu'AUTOVISTA avait été avisée de la possibilité que le CLIENT encourait cette perte ou ce dommage.
- 11.5 AUTOVISTA n'engagera pas sa responsabilité envers d'autres personnes que le CLIENT en ce qui concerne le présent Contrat ou son objet.

12 DURÉE ET RESILIATION DU CONTRAT

- 12.1 Le Contrat entre en vigueur à la Date de Commencement indiquée dans la Description Détaillée de la Commande et se poursuit pendant une période initiale déterminée de douze (12) mois à compter de cette Date et à l'issue de la période initiale, le Contrat se poursuivra automatiquement par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois. L'une ou l'autre des parties peut résilier le Contrat avec effet au terme de la période en cours moyennant un préavis écrit de résiliation envoyé à l'autre partie au moins 60 jours avant l'expiration de ladite période.
- 12.2 Le Contrat peut être résilié par avis écrit immédiatement :
- 12.2.1 par AUTOVISTA, si le CLIENT à qui a été envoyé un rappel écrit ne règle pas les sommes payables en vertu du contrat ou toute autre dette due à AUTOVISTA dans les 30 jours suivant la date d'échéance ;
 - 12.2.2 par l'une ou l'autre des Parties si l'autre commet une infraction majeure à l'un des termes du contrat (autre que celle prévue dans la clause 12.2.1) et que cette infraction (s'il s'agit d'une infraction à laquelle il peut être remédié) n'a pas été corrigée dans les 30 jours suivant une demande écrite d'y remédier ;
 - 12.2.3 par l'une ou l'autre des Parties si l'autre convoque une assemblée de ses créanciers ou si une proposition d'arrangement volontaire, de règlement ou tout autre arrangement avec ses créanciers (ou de cession en leur faveur) est formulée ou si l'autre Partie est incapable de payer ses dettes ou si un séquestre, un administrateur, un administrateur judiciaire ou un représentant similaire est désigné pour gérer une partie ou toutes les activités ou actifs de l'autre, ou si une requête est déposée ou une réunion convoquée afin d'examiner une résolution ou si d'autres mesures sont prises dans le cadre de la liquidation ou de la faillite de l'autre partie ou pour préparer un arrangement administratif (dans des circonstances autres qu'une fusion ou une refonte solvable) ; et
 - 12.2.4 par AUTOVISTA, si le CLIENT viole l'une des conditions de licence en vertu du présent contrat.
- 12.3 Si le Contrat prend fin pour quelque cause que ce soit, les droits et responsabilités des Parties nés avant la fin du Contrat et toute clause du Contrat qui stipule expressément qu'elle survit à la fin ou à l'expiration du Contrat - dont notamment les dispositions de l'article 7.7 ci-dessus - ne seront pas affectés ou compromis de ce fait.
- 12.4 Dans les 7 jours suivant la résiliation du contrat (incluant la résiliation de la licence octroyée en vertu de la clause 7.3), le CLIENT qui utilise les Produits avec un équipement informatique renvoie ou détruit, à la seule discrétion d'AUTOVISTA, toute copie des Produits qu'il possède ou contrôle, et un représentant dûment autorisé du CLIENT certifie par écrit à AUTOVISTA que le CLIENT a respecté cette obligation.
- 12.5 Pour écarter toute ambiguïté, aucune résiliation de Contrat (autre qu'une résiliation par le CLIENT en vertu des clauses 12.2.2 ou 12.2.3) n'autorise le CLIENT à être remboursé du prix payé ou payable dans la période courante, mais le CLIENT peut décider de ne plus recevoir de mises à jour pour le reste de cette période.

13 DONNEES PERSONNELLES

- 13.1 Les deux parties se conformeront à l'ensemble des obligations imposées par la Législation en matière de protection des données personnelles. La présente clause 13 vient s'ajouter aux obligations imposées à une partie aux termes de la Législation en matière de protection des données personnelles sans les limiter, les supprimer ou les remplacer.
- 13.2 Les parties reconnaissent qu'aux fins de la Législation en matière de protection des données personnelles, le CLIENT est responsable du traitement et AUTOVISTA en est le sous-traitant (les termes « Responsable du traitement » et « Sous-traitant » sont définis dans la Législation en matière de protection des données personnelles).
- 13.3 Le client s'assurera qu'il dispose de l'ensemble des consentements et notifications appropriés nécessaires afin de procéder à un transfert licite des Données personnelles (tel que ce terme EST défini dans la Législation en matière de protection des données personnelles) à AUTOVISTA pendant toute la durée du présent Contrat et au regard des finalités poursuivies dans celui-ci, y compris lorsque le CLIENT saisit des Données personnelles (ce qui inclut, mais sans être limitatif, des informations concernant un client ou le numéro d'immatriculation d'un véhicule ou son numéro de châssis) dans les Produits afin de consulter les données relatives aux Produits ou, de quelque manière que ce soit, dans le cadre de l'utilisation des Produits. Le CLIENT ne transférera pas à AUTOVISTA de Catégories particulières de données (tel que ce terme est défini dans la Législation en matière de protection des données personnelles). Le CLIENT garantira intégralement AUTOVISTA au regard de tout manquement à ces obligations.

- 13.4 AUTOVISTA ne procédera au traitement du numéro d'immatriculation d'un véhicule ou de son numéro de châssis qu'afin d'identifier un véhicule ou d'enregistrer cette activité à des fins de facturation et de vérification et à des fins de notification des constructeurs automobiles dont les systèmes sont utilisés par AUTOVISTA. Le CLIENT pourra également enregistrer des informations concernant ses propres clients et les personnes associées, dans le système d'AUTOVISTA, à ses propres fins administratives.
- 13.5 AUTOVISTA devra, au regard de toutes les Données personnelles traitées dans le cadre de l'exécution de ses obligations aux termes du présent Contrat :
- 13.5.1 traiter des Données personnelles afin de fournir des services aux termes du Contrat et, de quelque manière que ce soit, uniquement dans le respect des instructions écrites du CLIENT, sauf si AUTOVISTA est légalement contrainte, par des pouvoirs publics, de traiter des Données personnelles pour une autre raison, auquel cas AUTOVISTA préviendra le CLIENT si cela ne lui est pas interdit ;
 - 13.5.2 s'assurer qu'elle a mis en place des mesures techniques et organisationnelles afin de protéger les Données personnelles contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle et ainsi garantir un niveau de sécurité adapté aux risques eu égard au niveau technologique et au coût de mise en œuvre de telles mesures. AUTOVISTA transmettra, sur demande, une description détaillée de ces mesures ADRESSÉE à l'adresse suivante dataprotection@autovistagroup.com ;
 - 13.5.3 s'assurer que l'ensemble de son personnel qui a accès à ces Données personnelles et/ou les traite est soumis à l'obligation de maintenir la confidentialité des Données personnelles ; et
 - 13.5.4 s'abstenir de transférer des Données personnelles hors de l'Espace économique européen sauf si le CLIENT y a préalablement consenti par écrit et si les conditions suivantes sont remplies : (i) le CLIENT ou AUTOVISTA a prévu des garanties appropriées au regard de ce transfert ; (ii) les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de droit effectives ; (iii) AUTOVISTA se conforme à ses obligations aux termes de la Législation en matière de protection des données personnelles en assurant un niveau de protection adéquat à toutes les Données personnelles transférées ; (iv) AUTOVISTA se conforme aux instructions raisonnables qui lui ont été notifiées à l'avance par le CLIENT au regard du traitement des Données personnelles ; (v) elle aidera le CLIENT, aux frais de celui-ci, à répondre à toute demande émanant d'une Personne concernée et à garantir le respect de ses obligations aux termes de la Législation en matière de protection des données personnelles en termes de sécurité, de notification des incidents, d'analyses d'impact et de consultation des autorités de contrôle ou des régulateurs ; (vi) elle notifiera au CLIENT toute violation des Données personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance ; (vii) à la demande écrite du CLIENT, elle supprimera ou restituera les Données personnelles et les copies de celles-ci au CLIENT lors de la résiliation du Contrat sauf si le Droit applicable lui impose de les conserver ; (viii) elle conservera des informations et des archives précises et exhaustives afin de démontrer son respect de la présente clause 13 et permettra la réalisation d'audits par le CLIENT ou un autre auditeur qu'il a mandaté ; et (ix) elle garantira intégralement le CLIENT au regard de tout manquement aux présentes obligations.
- 13.6 Le CLIENT consent à ce qu'AUTOVISTA désigne des fournisseurs de numéros d'immatriculation de véhicules ou de numéros de châssis et des prestataires afin de fournir une assistance au regard des systèmes en qualité de sous-traitants ultérieurs de Données personnelles aux termes du Contrat. AUTOVISTA a conclu ou conclura un contrat écrit avec ces sous-traitants ultérieurs concernant leurs conditions générales standards ou couvrant les obligations de la présente clause, imposant en substance des conditions identiques aux obligations existant entre AUTOVISTA et le CLIENT et AUTOVISTA sera totalement responsable de l'ensemble des actes et omissions de tout sous-traitant ultérieur que nous désignons.
- 13.7 Chacune des Parties pourra à tout moment, moyennant l'envoi d'un préavis au moins 30 jours à l'avance, modifier la présente clause 13 en la remplaçant par des clauses types entre un responsable du traitement et un sous-traitant ou toute condition similaire faisant partie intégrante d'un régime de certification pertinent (qui s'appliquera une fois portée en annexe du présent Contrat).

14 FORCE MAJEURE

Une Partie ne saurait être tenue pour responsable au regard de ou en relation avec le Contrat si elle est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations telles que définies dans le Contrat ou dans la poursuite de son activité commerciale par des actes, des événements, des omissions ou des actions raisonnablement hors de son contrôle. En cas de survenance d'un événement de cette nature, la partie en défaut informe immédiatement l'autre partie en détaillant les circonstances dudit événement, et si le Cas de Force Majeure perdure plus de six (6) semaines, l'autre partie aura la faculté de déclarer le présent Contrat résilié de plein droit. Aucune des parties n'engage sa responsabilité à l'égard de l'autre en cas de résiliation du contrat découlant d'un tel événement.

15 CESSION

Sans le consentement écrit préalable d'AUTOVISTA, le CLIENT renonce à céder, donner en sous-licence ou transférer le Contrat ou l'un quelconque de ses droits et obligations prévus dans le Contrat, sauf dans la mesure permise pour les Utilisateurs Externes comme spécifié dans les Description Détaillée de la Commande. AUTOVISTA peut céder ou sous-

traiter ses droits et/ou obligations prévus dans le Contrat à n'importe quelle entreprise du groupe ou à toute personne à qui elle sous-traite une fonction en lien avec le Contrat.

16 LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le Contrat est soumis au droit français. **Tous les litiges auxquels le Contrat pourrait donner lieu, concernant, à titre non limitatif, sa conclusion, sa validité, son interprétation, son exécution, ses conséquences et ses suites seront soumis au Tribunal de Commerce de Paris, qu'il y ait ou non pluralité de défenseurs ou appel en garantie. Cette compétence s'applique également en matière de référé.**

17 DIVERS

Toute notification à donner à une partie en vertu du Contrat lui est adressée par écrit (par exemple, par courrier électronique) au lieu principal de ses activités ou à toute autre adresse spécifiée dans les Description Détaillée de la Commande ou notifiée à la partie adressant la notification dans le délai imparti conformément à la présente disposition. Aucun retard ou manquement d'une partie à l'exécution ou l'application d'un droit ne saurait être interprété comme une renonciation à ses droits en vertu du Contrat ou autrement. Aucune renonciation d'une partie à faire valoir une violation du Contrat par l'autre ne saurait être interprétée comme une renonciation à une violation ultérieure dudit Contrat ou de toute autre disposition. Si une disposition (ou une partie de disposition) contractuelle est jugée invalide ou non exécutoire, en tout ou en partie, par une autorité compétente, cette disposition ou partie de disposition sera réputée supprimée et la validité des autres dispositions contractuelles et du reste de la disposition en question n'en sera pas affectée. La disposition non exécutoire est remplacée par une disposition qui est la plus proche possible de l'intention économique des parties. Le présent contrat constitue l'intégralité de l'accord et remplace tout accord et entente antérieurs entre les parties concernant les produits. Le client peut renvoyer aux conditions relatives aux produits ou les intégrer dans ses commandes.